

**MAIRIE DE MARTEL
CONSEIL MUNICIPAL**

**Procès-verbal de la séance du vendredi 17 novembre 2023
Approuvé en séance du Conseil municipal du 14 décembre 2023**

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 12

Votants : 17

L'an deux mil vingt-trois et le dix-sept novembre à dix-neuf heures et zéro minute,

Le Conseil Municipal de la Commune de MARTEL s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sur convocation en date du 13 novembre 2023 adressée par le maire, Yannick OUBREYRIE et sous la Présidence de Monsieur Yannick OUBREYRIE, Maire.

PRESENTS : Yannick OUBREYRIE –maire, Marie-France SOURZAT – 3^{ème} adjoint, Jacques MORDRET – 4^{ème} adjoint, Sylvie COUMES – 5^{ème} adjoint, , Christine HENON, Marianne MONIER, Christophe GUINOT, Jérôme ARESTIER, Frédéric VERGNES, Christian FAGES, Pierre VERDIER

ABSENTS : Olivier GIL et Jean-Pascal TESSEYRE

REPRESENTES : Michèle FOURNIER-BOURGEADE donne pouvoir à Marie-France SOURZAT, Michel LEVET donne pouvoir à Yannick OUBREYRIE, Sandrine BERGOUGNOUX donne pouvoir à Sylvie COUMES, Raphaël DAUBET donne pouvoir à Christophe GUINOT, Colette VERGER donne pouvoir à Marianne MONIER, Madeleine CAYRE donne pouvoir à Christian FAGES

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h03 et constate que le quorum est atteint.

1. DÉSIGNATION SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur Pierre VERDIER est désigné à l'unanimité des présents et des représentés.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Au vu de son envoi tardif, l'adoption du procès-verbal de la séance du 26 octobre 2023 est reportée au prochain conseil.

3. DELIBERATION RECTIFICATIVE - CHANGEMENT DE NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE AU 1^{ER} JANVIER 2024 – PASSAGE AU REFERENTIEL M57

M. le Maire soumet à l'approbation du conseil la délibération déjà examinée lors de la précédente séance de laquelle l'article 6 a été retiré à la demande de la préfecture.

Adopté à l'unanimité des présents et représentés.

4. CONTRAT BOURG-CENTRE OCCITANIE – AVENANT 2022-2028

M. le Maire rappelle que les contrats « bourg-centre Occitanie » ont été lancés par la Région en 2017 pour revitaliser les petites communes et les rendre plus attractives en développant des services publics et équipements qualitatifs. C'est dans ce cadre que la maison France services a été installée. Ce dispositif, reconduit jusqu'à fin 2028, permet également de bénéficier d'aides bonifiées de 5 à 10 % de la Région. Le programme initié par l'Etat « petites villes de demain » et dans lequel s'intègre « bourg-centre », permet, lui, d'obtenir une DETR bonifiée de 10 %.

M. Fages aurait souhaité une priorisation des actions présentées dans le document remis aux élus au regard du changement climatique et de l'environnement. Il note que des projets intéressants sont proposés mais il estime que des actions sont plus

prioritaires que d'autres pour une meilleure qualité de vie à Martel (zones de fraîcheur ...). Il regrette l'absence d'une grille de lecture intégrant des critères de priorisation.

M. le Maire rappelle le travail effectué lors de réunions et ateliers qui a déjà permis de prioriser les actions qui pour la plupart sont en cours ou achevées. Il demande que chaque commission s'empare des fiches-action et fasse des propositions au Conseil en prenant en compte le budget.

M. le Maire propose au Conseil d'approuver l'avenant au contrat bourg-centre pour la période 2022-2028

Adopté à l'unanimité des présents et représentés

5. CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT – AGENT DE SURVEILLANCE DE LA VOIE PUBLIQUE

Monsieur le Maire rappelle l'embauche cet été d'un ASVP (agent de surveillance de la voie publique) sous un statut de vacataire. Pour poursuivre cette mission en conformité avec la réglementation, il propose au Conseil de procéder à la création d'un emploi non permanent.

Adopté à l'unanimité des présents et représentés

6. DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT – DELIBERATION REACTUALISANT LA LONGUEUR DE LA VOIRIE COMMUNALE

M. le Maire signale qu'il manque environ 2000 m à la longueur de voirie communale recensée par la Préfecture pour le calcul de la dotation globale de fonctionnement.

En réponse à M. Verdier, M. le Maire précise que les chemins communaux ne font pas partie de la voirie communale mais que la voirie transférée à la communauté de communes y est comptabilisée.

M. le Maire propose au Conseil de mettre à jour la longueur de voirie communale.

Adopté à la majorité des présents et représentés

7. MISE A JOUR MEMBRES DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Monsieur le Maire propose au Conseil de mettre à jour la liste des commissions communales et des représentants de la commune dans divers organismes.

Il demande aux responsables de commissions de caler les dates de réunions au moins 15 jours en amont afin que chacun puisse s'organiser.

Adopté à l'unanimité des présents et représentés

8. DEMANDE DE SUBVENTION D'URGENCE – EGLISE SAINT MAUR

M. le Maire informe le conseil de problèmes de charpente constatés à l'église Saint Maur. Il a dû faire intervenir en urgence, et selon les préconisations de l'architecte des bâtiments de France, l'entreprise SOCOBA pour sécuriser l'édifice. M. le Maire propose au Conseil de déposer des demandes de subventions pour ces travaux d'urgence.

Adopté à l'unanimité des présents et représentés

9. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

19h17 arrivée d'Olivier Gil

Chapelle Maraden : M. le Maire informe le Conseil que cette chapelle qui avait été achetée par le peintre Miklos Bockor a été mise en vente par ses héritiers au prix de 590 000 euros. Il souligne l'attrait historique, patrimonial et mémoriel du site et des fresques témoignages de la Shoah qui l'ornent, mais remarque que la commune n'a pas les moyens de l'acheter. Des démarches sont entreprises auprès du Département pour trouver une solution d'achat avec gestion par le pays d'art et d'histoire. Il est indiqué le souhait que Martel puisse exposer une projection de la fresque dans le musée de la Raymondie.

M. le Maire rappelle que la volonté de Miklos Bockor, peintre de la Shoah, était de faire de la chapelle un sanctuaire et non un lieu touristique.

M. Verdier s'interroge sur le montant de l'estimation concernant un bien qui ne générera pas de recettes et nécessite d'importants travaux.

Eglise Saint Maur : M. le Maire annonce que la 1^{ère} tranche de travaux d'urgence s'est élevée à plus de 6 000 €. Un nouveau devis pour poursuivre les travaux de sécurisation et dépassant les 100 000 € a été reçu. La conservatrice de la DRAC orientera la commune vers un architecte du patrimoine pour le suivi des travaux avec une possibilité d'exigences supplémentaires de sa part. M. Sicard, l'architecte des bâtiments de France demande en plus de faire réaliser une étude diagnostic du bâtiment car il a noté de nombreuses faiblesses. Les travaux pour sauvegarder ce patrimoine sont assez urgents, la conservatrice de la DRAC pilotera la commune pour une recherche de fonds optimale qui devrait atteindre 80 % et il n'est pas exclu de faire un appel aux dons.

Réunion publique : M. le Maire signale qu'une réunion publique concernant le stationnement et l'adressage est programmée le 12 décembre à 19h00. Cela est noté sur l'agenda partagé des élus.

Location local : M. le Maire informe le Conseil qu'il a accepté la demande de location d'un local au sénateur Daubet. Les locaux du 2^{ème} étage de la mairie, qui ne peuvent plus être loués comme logement, seront loués 500 € par mois au sénateur pour sa permanence parlementaire.

Zone artisanale : M. Fages fait part des lenteurs de Cauvaldor subies par des entreprises souhaitant s'installer sur la ZA. M. le Maire dit être informé de dossiers pour lesquels la mise en vente n'est pas encore finalisée mais qui sont clairement positionnés sur des lots et qui devraient se débloquer. M. Fages souhaiterait que la question soit posée en commission urbanisme avec Cauvaldor ; il déplore que les surfaces proposées ne soient pas en lien avec les besoins de la commune mais définies selon les critères de Cauvaldor. M. le Maire précise que les entreprises souhaitant s'installer sur la zone sont soit déjà sur Martel soit de l'extérieur. Il précise que les tarifs ne sont pas encore actés mais seront fonction de la situation géographique des lots et des aménagements à proximité. Un appel à manifestation d'intérêt a été lancé par Cauvaldor sur une partie de la zone et deux porteurs de projets ont déposé un dossier pour implanter des blocs entiers et les louer.

Adressage : A la demande de M. Fages, M. Mordret rend compte de l'avancement du dossier : la dénomination des voies et le numérotage des propriétés sont achevés et seront présentés le 12 décembre. Pour le bourg, les appellations déjà existantes restent inchangées. Pour le reste de la commune, la dénomination des voies s'inspire du cadastre ou des cartes topographiques. Les rares fois où il n'y a pas d'information, il a été demandé aux habitants quel est l'usage d'appellation de la voie. L'adressage comportera pour chaque maison un numéro, un nom de rue et fréquemment le nom du lieu-dit. Des cartes seront à disposition de la population au cours du mois de décembre et le dossier d'adressage sera soumis à la validation du Conseil municipal en janvier.

Téléthon : M. Gil dit que le téléthon se déroulera les 8, 9 et 10 décembre. Le programme sera affiché sur les réseaux. Le Conseil sera invité à l'inauguration de la crèche, la vente aux dons parrainée par Patrick Sébastien et à la clôture, à Murel, avec dégustation de pain cuit au four de Murel et dons d'Andros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h36

Le Maire

Le secrétaire de séance

Yannick OUBREYRIE

Pierre VERDIER